

Les espaces protégés : des territoires de conflits ?

Lionel Laslaz est maître de conférences en géographie à l'Université de Savoie (Chambéry). Il a publié et dirigé de nombreux ouvrages sur les espaces montagnards (notamment [La Meije. Un haut lieu alpin](#)) et sur les parcs nationaux (notamment, avec Stéphane Héritier, [Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable](#)). Entretien réalisé par Bénédicte Tratnjek le 13 avril 2011, relu et amendé par Lionel Laslaz.

Vous travaillez sur les espaces protégés, tout particulièrement dans le cas des espaces montagnards. Dans votre thèse sur [Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français \(Vanoise, Écrins, Mercantour\), des conflits au consensus social ?](#), vous montrez notamment que les parcs nationaux ne sont pas seulement un enjeu d'aménagement du territoire, mais sont également des espaces porteurs de conflits environnementaux, de conflits d'usage et de conflits d'acteurs. Comment le géographe que vous êtes en est venu à travailler sur la dialectique conflits/consensus dans le cadre des espaces protégés ?

Mon objectif n'était pas de faire une monographie, mais de trouver, autour de la question des espaces protégés, un angle d'attaque. L'idée était de problématiser cet angle d'attaque, peu connu (la bibliographie sur la conflictualité des espaces protégés restait assez maigre). Bien d'autres chercheurs travaillaient sur les espaces protégés, et certains ont « éclairé » cette intuition. Par exemple, le géographe [Gérard Richez](#) (notamment auteur de *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmattan, 1992) avait publié en 1978 un article dans lequel il parlait des « broussailles de conflits » [1]. Ce fut d'ailleurs une des références utilisées récemment dans un chapitre co-écrit avec [Samuel Depraz](#) sur l'acceptation sociale [2]. Il s'agissait, dans ce travail de thèse, de cibler des problématiques différentes. On ne peut pas parler de problématiques nouvelles, elles avaient été abordées dans des travaux précédents, mais n'en constituaient pas le principal angle d'attaque. Il faut également noter que ce travail s'inscrit directement dans l'évolution de la géographie de manière plus générale, pas seulement dans le champ de ce que l'on pourrait appeler la « géographie politique de l'environnement ». En effet, qui dit conflit, dit acteur, et l'étude des jeux d'acteurs dans l'espace est éminemment géographique. Enfin, il s'agissait d'une motivation personnelle : la volonté de creuser des approches peu consensuelles, des pistes qui perturbent. Les géographes sont habitués à être des « agitateurs » du « politiquement correct ». Longtemps, dans les parcs nationaux, la question du conflit était un tabou. Par exemple, lorsque je préparais mon DEA sur le parc de la Vanoise (2001), j'avais choisi ce sujet sans consulter au préalable le parc. Cela pose toujours la question du statut du chercheur par rapport à l'institution, y compris lorsque l'on intègre les conseils scientifiques de parc, par exemple. D'une part, parce que se présenter comme chercheur travaillant pour les parcs pose le problème du regard des personnes interrogées sur l'étiquette ainsi « collée » au chercheur. D'autre part, parce que le travail de recherche doit rester libre. A mes yeux, il est crucial de se présenter comme travaillant *sur* les parcs nationaux (et non pas *pour* les parcs). Ce parcours de recherche s'inscrit dans la continuité d'un DEA sur le parc de La Vanoise où j'analysais les interactions entre les différentes activités. Dans ce travail initial, l'objectif n'était pas d'analyser les conflits, mais ces diverses activités (tourisme hivernal, agropastoralisme, politiques de protection...) qui créaient des conflits. Cet angle d'attaque était pertinent pour poursuivre la réflexion lors d'une

thèse sur les parcs de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour. Ce détour par les activités - approche « classique » - pour mettre en exergue les conflits a constitué une avancée épistémologique personnelle.

Dans la continuité de cette question, on peut se demander s'il n'est pas paradoxal de parler de conflits dans des espaces protégés. Cela ne s'oppose-t-il pas à l'imaginaire collectif sur les parcs nationaux ?

En effet, les enjeux conflictuels peuvent paraître paradoxaux, pas simplement pour le « grand public », mais également auprès des gestionnaires. Néanmoins, il y a eu des bifurcations majeures : avec le retour des grands prédateurs (par exemple les loups dans le Mercantour [3]), une évolution s'est faite dans les représentations des acteurs des parcs, qui ont intégré, dans la gestion des espaces protégés, la structuration des conflits. Ce n'était pas possible dans les années 1970, période pendant laquelle les parcs devaient prendre place et trouver leur place. Les conflits étaient alors un tabou, parce que leur médiatisation aurait déstabilisé les parcs. Occulter les conflits était alors une question de survie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : il n'y a plus de remise en cause (dans le sens de leur disparition) des parcs nationaux en eux-mêmes, qui sont désormais installés. Ces conflits, qui sont liés aux rapports de force qui naissent d'objectifs et de finalités différents, sont désormais intégrés à la réflexion sur les espaces protégés. L'existence d'objectifs et de finalités très variés impose donc un travail sur les discours et les représentations.

La question de la protection des espaces est centrale dans votre travail, tant dans les processus d'acceptation des décisions politiques, que dans les conflits de représentation. En quoi le processus de mise en protection de certains espaces procède-t-il d'un mode d'occupation particulier de l'espace ?

Dans le cadre des espaces protégés, je parlerais plus d'un marquage de l'espace que d'un mode d'occupation. L'existence de structures telles que les parcs nationaux impose une nouvelle strate et une nouvelle dimension institutionnelle. Les établissements publics se superposent aux autres dispositifs tels que les pays, les communautés de communes... Cela a des conséquences sur les usages : la réglementation peut être modifiée en présence de parcs nationaux. Pour ne donner qu'un exemple, dans le cas des parcs nationaux français, la chasse est interdite (à l'exception du parc des Cévennes). Cette pratique se concentre donc dans les périphéries des parcs (c'est-à-dire dans les nouvelles « aires d'adhésion », anciennes « zones périphériques » définies par la Loi de 2006 auxquelles les communes doivent adhérer par vote en conseil municipal), le cas des parcs devenant paradoxalement un réservoir de gibiers. La question se pose également autour des restrictions urbanistiques : toute construction est soumise à une autorisation du directeur du parc. Dans ce type d'espaces protégés, le pouvoir du maire sur ces autorisations est délégué à ce dernier. C'est également le cas pour toutes les rénovations, sachant que toute habitation ne peut être rénovée que si le toit n'est pas tombé (sinon, le chalet est considéré comme une ruine, et ne peut entrer dans la catégorie des rénovations). Cela constitue une forme d'intrusion dans les pratiques, les modes de vie, les cultures... Naissent ainsi des sentiments de privation face à une intervention exogène : l'extérieur vient s'insérer dans des logiques locales. La géographie est particulièrement opératoire pour comprendre de tels enjeux, puisqu'ils s'inscrivent dans le temps et dans l'espace. En effet, dans les conflits de représentations, c'est souvent la question de la légitimation des acteurs extérieurs qui est remise en cause par les acteurs locaux et les habitants. Pour ces derniers, la question du temps leur donne une légitimité pour décider des aménagements et des modes de régulation de l'espace : ils sont installés dans ces territoires depuis longtemps, c'est une légitimation par l'espace et le temps. Leur perception met en scène une dichotomie entre locaux et « Parisiens ». Derrière ce discours « anti-parisien », se cachent

tous les acteurs exogènes, tels que les préfetures (qui sont une représentation de l'Etat) ou même l'Union européenne (on retrouve souvent un fort discours anti-UE, bien que les parcs nationaux ne relèvent pas de l'Union européenne). L'exemple de [Natura 2000](#) est particulièrement révélateur : ce fut « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », qui symbolise le problème du refus de l'extérieur. Le rejet fut d'autant plus exacerbé parce qu'il s'agissait d'une décision des « technocrates bruxellois », imposée par le haut sans consulter la base, qui ressentit un sentiment de délégitimation, parce qu'elle n'avait pas été consultée. Mais on peut élargir aux autres cas de parcs peuplés (la question ne se pose pas en ces termes en Antarctique, par exemple !). Ce peut être vécu comme un rapport de prédominance sociale : le haut (et donc les élites sociales, qui possèdent un savoir théorique) impose au bas (qui possède pourtant un savoir pratique et vit le territoire). Pour les habitants, il est inconcevable de ne pas être considérés, alors même que si le parc existe c'est parce qu'ils avaient bien conservé la « nature » avant sa création. Cela peut parfois prendre la forme d'un rapport de domination ethnique, comme le montrent les travaux de [Guillaume Giroir](#) sur les parcs nationaux en Chine [4]. Ces espaces protégés ont été mis en place dans les régions périphériques, là où des minorités ethniques doivent être contrôlées par le pouvoir. C'est également le cas dans le Haut-Atlas oriental marocain, comme le montre [David Goeury](#) [5]. On peut également citer le cas extrême du régime d'apartheid où la mise en réserve répondait à des logiques ségrégatives, comme le montre [Sylvain Guyot](#) [6]. Domination sociale et domination ethnique sont au cœur des conflits de représentation [7].

Les conflictualités et les consensus que vous analysez découlent-ils de l'essence de ce marquage de l'espace ? La protection est-elle inévitablement un processus conflictuel ? Y a-t-il une géographie des conflictualités dans les espaces protégés ?

On ne peut pas dire que la mise en protection soit inévitablement un processus conflictuel, mais elle l'est fréquemment. Chaque cas est différent, mais généralement si la protection vient du bas (avec une concertation avec les habitants et un processus de décision par les acteurs locaux), le processus conflictuel peut être évité. Mais le seul clivage haut/bas n'est pas suffisant, et dans certains cas, il n'est pas opératoire. C'est ce que montre [Xavier-Arnauld de Sartre](#) [8] dans ses travaux sur l'Amazonie brésilienne : certains acteurs exogènes peuvent être impliqués localement, comme par exemple les ONG. Les conflictualités ne sont pas seulement le résultat d'une opposition d'échelles. Le deuxième point provient de la teneur et du contenu de l'espace protégé : lorsque la protection impose moins de restrictions, les conflictualités elles aussi sont moindres. On peut observer deux exemples d'espaces protégés en France : les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux. Dans les premiers, la réglementation est plus « souple » et les parcs régionaux sont portés par des acteurs locaux et régionaux. Ce sont des espaces protégés qui reposent sur un relatif consensus, ce qui explique en partie leur succès : il en existe aujourd'hui 46, et une quinzaine est en projet. En revanche, pour les 9 parcs nationaux, la protection est portée par le haut et bien plus poussée. Le projet de parc dans les Calanques est représentatif des contraintes imposées par ce type de dispositifs : le projet était prévu pour décembre 2010, et a été reporté à décembre 2011, mais je doute que ce délai soit respecté. Il faut rappeler que l'on parle de ce projet de parc national depuis les années 1970, et qu'il a sans cesse été repoussé. Le premier problème concerne l'urbanisation : le projet se situe dans la deuxième aire métropolitaine française, sur le territoire communal de Marseille. Ce cas présente aussi des conflictualités autour des usages. C'est notamment le cas pour les cabanoniers (les cabanons ont été érigés au rang de tradition) ou pour les pêcheurs [9]. De ce fait, le projet de parc national dans les Calanques est sans cesse repoussé, les périmètres ont sans cesse été déplacés, élargis, rétrécis, sans que le projet n'ait abouti pour l'heure. Il faut rappeler qu'un parc naturel est une construction territoriale. La conflictualité sert donc à construire du territoire, que ce soit par le parc lui-

même, ou par la négative à l'extérieur du parc. Dans le deuxième cas, la territorialisation se fait à l'extérieur du périmètre du parc. Mobiliser les individus pour leur dire que tel périmètre est leur territoire, leur appartient, est donc fédérateur, que ce soit dans l'acceptation ou dans le rejet du parc. Ces conflictualités s'appuient sur des discours contradictoires, souvent tenus par les mêmes acteurs. On entend souvent dire que le parc est un label qui attire trop de touristes : « *trop de touristes, on ne veut pas de ça chez nous !* ». Mais, parallèlement, le parc peut être contesté parce qu'il provoque un gel des activités (industries, commerces...) : « *nos activités vont être limitées, on ne pourra plus développer le tourisme, on ne veut pas de ça chez nous !* ». Pourtant, dans beaucoup de régions où sont installés des parcs naturels, le développement repose sur le tourisme. Dans les espaces montagnards, le deuxième remporte l'adhésion (parce qu'il s'agit d'un tourisme lucratif), mais le tourisme d'été est beaucoup moins recherché : il s'agit souvent de randonneurs, qui dépensent peu d'argent sur le site, mangent leurs casse-croute dans les parcs et se promènent une partie de la journée. On est loin de la rentabilité du tourisme d'hiver fondé sur les sports de glisse. Le parc naturel est donc une construction territoriale qui se fait soit par adhésion au projet, soit par résistance ou rejet. Il crée une fédération des acteurs (d'un côté les partisans, de l'autre les opposants) qui s'inscrit dans le processus de territorialisation. Par exemple, l'Association des maires de l'aire d'adhésion du Parc national de la Vanoise n'aurait pas d'existence sans le parc.

La montagne présente-t-elle des facteurs d'aggravation de cette conflictualité ?

La densité conflictuelle est plus élevée dans certains espaces montagnards en raison des enjeux. Il faut faire attention à ne pas confondre la montagne comme milieu et cette conflictualité liée aux enjeux que construisent les acteurs autour de la montagne. Ainsi, ce n'est pas le relief qui augmente les conflits : il n'y a pas de déterminisme. Ce n'est pas non plus la forte densité humaine qui à elle seule crée la conflictualité. Ces conflictualités s'expliquent d'abord par des facteurs historiques : pour le parc de La Vanoise, il est nécessaire de ne pas oublier qu'il est installé en Savoie, région qui a été tardivement rattachée à la France, en 1860. Certaines parties du Mercantour ont même été rattachées plus tardivement encore (1947), et constituent les derniers espaces à être intégrés au territoire français. Il y persiste une forme de ressenti par rapport à l'Etat. Certes, l'adhésion à la France a fait suite à un référendum, mais le sentiment de déception s'est rapidement installé. Autre facteur à prendre en compte pour comprendre ces conflictualités : la marginalité spatiale, qui renforce un sentiment de distance, d'éloignement. Il ne s'agit pas là d'un déterminisme de la distance, mais d'une représentation des habitants et des acteurs locaux, ancrée sur une impression de bout du monde, de « *telistokome* » (*telistos* signifie « au plus loin » et *kome* « le village » en grec ancien), terme que j'ai proposé dans ma thèse. Facteurs historiques et sentiment de distance créent une densité conflictuelle forte, pas seulement autour des parcs. Les communes constituent des nœuds de conflictualités. Ce n'est pas la montagne en tant que milieu physique qui crée ces conflictualités, mais le contexte dans lequel s'inscrit le jeu des acteurs. Dans les Alpes, c'est avant tout le rapport au centre qui est en cause. Ce rapport se décline d'ailleurs sur différents centres : le centre régional (préfecture), le centre parisien (territoire national), le centre européen (territoire de l'Union européenne)... Cela n'implique pas forcément des situations de repli sur soi. Dans les Alpes, les logiques migratoires sont anciennes (par exemple, dans la deuxième moitié du XIXe siècle), notamment en direction de Paris et de Lyon, mais aussi de villes moyennes. Mais le contexte a créé un fort attachement et une appartenance territoriale. En ce sens, c'est la posture idéologique des acteurs et la construction collective d'une identité territorialisée (et non pas la montagne) qui accentuent ces conflictualités.

Par-delà le cas particulier des espaces protégés, comment peut-on définir les processus de gestion de conflit et d'acceptation dans le cadre d'une analyse géographique ? Vous proposez, dans vos travaux, le terme de « polémogéographie » : pourriez-vous l'éclairer ?

Le terme de polémogéographie a été proposé par [Bruno Charlier](#) [10], et construit à partir du grec *polemos* (qui signifie « conflit »). Il s'agit d'analyser la géographie des conflits. On peut, en effet, faire une géographie des conflits sur tous types d'espaces. Dans le cadre de mon travail, il s'agit d'une polémogéographie de l'environnement. La géographie permet de montrer en quoi le conflit produit du territoire. Les géographes partent de l'analyse des territoires, pour analyser les foyers de résistance et les « cratères d'acceptation » tels que les a identifiés Samuel Depraz [11]. Ce sont des éléments cartographiables, réalisation spécifique aux géographes, étudiés par le prisme des territoires. Par ses liens avec l'histoire, la géographie prend également en compte l'épaisseur temporelle, en ancrant sa perspective dans une certaine durée nécessaire à la compréhension des enjeux actuels. Souvent, les racines des rivalités sont antérieures aux conflits, antérieures à la création des parcs naturels. En cela, le travail de recherche dans les archives, dans les articles de presse est nécessaire : par exemple, on trouve dans la presse alpine des traces des mécontentements dès les années 1960. Certes, ces traces sont rares (juste quelques entrefilets dans la presse locale), mais révélatrices de la construction de discours et de représentations. La géographie complète le travail des autres disciplines : territorialiser permet un autre éclairage sur la théorisation du conflit et sur les rapports entre les acteurs. Il faut souligner que les travaux en histoire de l'environnement sont peu nombreux. On a nécessairement besoin d'un travail commun entre géographes et historiens sur l'histoire des conflits environnementaux (par exemple, dans le cas du TGV Méditerranée, la combinaison des deux disciplines s'est rendue très opératoire pour comprendre les conflictualités qui ont découlé de cet aménagement). De même, pour comprendre les conflictualités dans le cas particulier du parc des Ecrins, il est nécessaire de retracer la genèse de ce parc, qui exista avant même la loi sur les parcs nationaux de 1960. Ainsi, dès la fin du XIXe siècle, on a dans cette région, une forte contestation du surpâturage ovin, considéré comme « responsable » des déforestations, des glissements de terrain... Ce qui va provoquer une politique de reboisement - voire de boisement (puisque certains espaces impliqués n'étaient pas boisés auparavant) - imposée par une administration extérieure par la loi RTM de 1882 (Restauration des Terrains de Montagne). Cette politique va constituer la racine du parc des Ecrins. En 1913, est créé sur ce périmètre le parc national de La Bérarde (bien avant la loi sur la création des parcs nationaux de 1960), sans l'outil administratif et juridique. En 1923, le premier périmètre va être étendu sous la forme de parc du Pelvoux. Les terrains sont acquis par l'Etat auprès de communes très pauvres, qui y voient ainsi un intérêt financier. L'objectif est toujours de stopper le surpâturage. Mais, avec la loi de 1960, le Pelvoux va être déclassé en parc domanial (puisque'il ne correspond pas juridiquement à un parc national tel que défini par cette loi). Ces conflictualités entre (sur)pâturage/(re)boisement vont avoir des incidences sur la création du parc, et sur les représentations des acteurs locaux quant à l'utilisation de l'espace. Le géographe Bruno Charlier, qui a écrit une thèse sur *La défense de l'Environnement : entre espace et territoire, Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, montre que « l'affaire de la Vanoise » constitue le premier conflit environnemental. Ce fut un déclencheur qui va marquer l'approche environnementale, qui va compter dans les futurs aménagements. Pour la première fois, la dimension environnementale l'emporta sur l'équipement. Mais, il faut faire attention aux termes et à leur signification : l'environnement ne s'oppose pas à l'aménagement, mais à une certaine conception de l'aménagement fondée uniquement sur l'équipement. C'est à l'issue de cette affaire, en 1971, que le Ministère de l'environnement va être créé (la France était très en retard en ce domaine). Elle constitue donc un tournant, qui s'inscrit dans un contexte particulier :

celui du mouvement social post-1968 qui s'appuie sur une contestation anti-équipements, anti-nucléaire, anti-capitalisme. A partir de ce moment-là, la sensibilité environnementale va prendre une importance grandissante dans les sociétés, notamment autour de la résilience : le corps politique va s'adapter aux demandes et aux évolutions du corps social.

Votre approche est éminemment géographique. Selon vous, quelle est la valeur ajoutée de la géographie pour étudier les conflits ?

Il y a aujourd'hui un consensus autour de l'occupation de l'espace : l'espace est socialisé, et donc potentiellement conflictuel dans ses usages. En effet, dans toute forme d'utilisation de l'espace, il y a du conflit. Ainsi, les conflits sont théoriquement intrinsèques à toute société, avec des modalités de gestion et de règlement diverses. L'apport du géographe s'inscrit directement dans son approche spatiale, dans son analyse des espaces comme porteurs de conflits. Dans de nombreuses autres disciplines, l'espace sert de scène, de théâtre, de cadre. Ce n'est pas le cas pour les géographes, qui décryptent ce qui dans ces espaces est porteur de conflit, au prisme des paysages, des ressources... Il ne faut pas oublier une autre dimension : celle du rapport au sensible. Le géographe s'intéresse de près aux perceptions, aux représentations : en analysant les attachements aux espaces, l'appréhension des habitants ou des acteurs locaux face à une perte de valeurs (dans un sens large, qu'il s'agisse de valeurs économiques, sociales, culturelles, religieuses, de cadre de vie...), on affine la compréhension des conflits.

Entretien préparé et réalisé par Bénédicte Tratnjek,
relu et amendé par Lionel Laslaz.

[1] Gérard Richez et Josy Richez, 1978, « Les parcs naturels. Une broussaille de conflits », *Autrement*, n°74, pp. 128-136.

[2] Samuel Depraz et Lionel Laslaz, 2011, « Une méthode en dix points pour comprendre l'acceptation sociale des espaces protégés », in Lionel Laslaz, Christophe Gauchon, Mélanie Duval et Stéphane Héritier (dir.), 2011, *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, à paraître.

[3] Voir, par exemple, l'article de Caroline Mounet, 2008, « [Vivre avec des animaux « à problème ». Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises](#) », *Revue de géographie alpine*, n°96-3, pp. 55-64 ;
et l'article de Farid Benhammou, 2006, « [Territoire des animaux, territoire des hommes. Aspects et enjeux du retour des grands prédateurs](#) », *Géococonfluences*, Brève, n°3.

[4] Voir notamment : « Le mode de gouvernance des parcs nationaux en Chine », in Lionel Laslaz et Stéphane Héritier (dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Ellipses, pp. 185-204 ;
« [Les impacts anthropiques dans les parcs nationaux chinois : approche géographique](#) », *Géocarrefour*, vol. 82, n°4, 2007, pp. 187-197 ;
et « [La mise en aires protégées de la biodiversité en Chine : le cas des parcs nationaux](#) », *Lettre InterGéo*, n°1, 2006, pp. 14-16.

[5] Voir, par exemple, « [Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux : le cas du Haut-Atlas oriental marocain](#) », *Géocarrefour*, vol. 82, n°4, 2007, pp. 231-241 ;
et « Le parc national contre la démocratie ? Quel sens donner aux conflits et aux revendications locales ? Le cas du Haut-Atlas central et oriental », in Lionel Laslaz,

Christophe Gauchon, Mélanie Duval et Stéphane Héritier (dir.), 2011, *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, à paraître.

Voir également son [site personnel](#) qui présente ses travaux de thèse sur *Les espaces du mérite : enclavement, tourisme et mondialisation. Etude comparée de la vallée de l'Assif Ahansal (Haut-Atlas, Maroc) et de la vallée du Zanskar (Himalaya, Inde)*.

[6] Voir notamment : *Rivages Zoulous. L'environnement au service du politique en Afrique du Sud*, Paris, IRD-Karthala, 2006 ;

« Les parcs nationaux sud-africains, entre frontières raciales et « frontière environnementale ». Les nouveaux enjeux de la conservation de la nature sur la *Wild Coast* », avec Lizile Mniki, in Lionel Laslaz et Stéphane Héritier (dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Ellipses, pp. 227-242 ;

« [La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud](#) », avec Frédéric Giraut et Myriam Houssay-Holzschuch, *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 60, n°4, 2005, pp. 695-717 ;

« [Conflits spatiaux et jeux d'acteurs au Maputaland, entre conservation d'un patrimoine naturel et développement communautaire \(KwaZulu-Natal, Afrique du Sud\)](#) », avec Benoît Rey, dans *Actes des Rencontres franco-sud africaines de l'innovation territoriale*, 2002.

[7] Voir notamment : Stéphane Héritier, Xavier Arnaud de Sartre, Lionel Laslaz et Sylvain Guyot, « [Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires. Proposition d'une grille de lecture des processus de "colonisation écologique"](#) », *L'espace politique*, n°9, n°2009-3.

[8] Voir par exemple : « Processus de naturalisation des échelles et oppositions aux parcs nationaux : la modernité en question », avec Mara Sierra Jimenez et Claire Cottereau, in Lionel Laslaz, Christophe Gauchon, Mélanie Duval et Stéphane Héritier (dir.), 2011, *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, à paraître ; et *Fronts pionniers d'Amazonie. Les dynamiques paysannes au Brésil*, 2006, CNRS Éditions, Collection Espaces et milieux, Paris.

[9] Voir, par exemple, le [site du Groupement d'Intérêt Public pour les Calanques](#) ; et le court reportage « [La révolte des cabanoniers des Calanques](#) » qui revient sur les inquiétudes des propriétaires de cabanons et des pêcheurs face à la création d'un parc naturel national dans les Calanques (*TF1*, 16 avril 2010).

[10] Voir notamment : La défense de l'environnement : entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974, 1999, Thèse de Doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p. ;

et « La plume contre le bitume : quelques clés de lecture pour une analyse polémogéographique des dessins anti-autoroutes », *Sud-Ouest Européen, Autoroutes et recompositions territoriales*, n°12, 2001, pp.73-79.

[11] Samuel Depraz, 2005, « [Le concept d'« Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale](#) », *L'Espace géographique*, n°1/2005, tome 34, n°1, pp. 1-16.

Pour aller plus loin sur les espaces protégés avec les Cafés géographiques :

- Lionel Laslaz, « [Parcs nationaux français : 2006, année zéro ?](#) », compte-rendu du café géographique du 4 juillet 2010, par Stéphane Dubois

- Lionel Laslaz, « [Formes, réformes et méformes des Parcs Nationaux français](#) », compte-rendu du café géographique du 8 mars 2006, par Yann Calbérac et Cécile Michoudet.
- Samuel Depraz et Stéphane Héritier, « [Des espaces naturels protégés : pour quoi faire ?](#) », compte-rendu du café géographique du 25 février 2009, par Emmanuelle Peyvel.
- Françoise Gerbeau, « [Quel avenir pour les parcs naturels en France](#) », compte-rendu du café géographique du 9 novembre 2000, par Marie-Christine Doceul.
- Jean-Paul Guerin, Serge Tuaz et Georges Elzière, « [Les Alpes, entre promotion et protection](#) », compte-rendu du café géographique du 26 novembre 2003, par Marc Lohez, Catherine Biaggi et François Galaup.
- Gilles Fumey, « [Or vert ou or jaune pour le parc national de Guyane ?](#) », *Brève de comptoir*, 12 mars 2007.
- Jean-François Dortier, Jacques Golberg et Jean-François Staszak, « [Y a-t-il une géographie du territoire animal ?](#) », compte-rendu du café géographique du 22 mars 2005, par Olivier Milhaud.
- « [Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable \(sous la direction de Stéphane Héritier et Lionel Laslaz\)](#) », compte-rendu de lecture par Bénédicte Tratnjek, 14 janvier 2011.
- « [La Meije. Un haut lieu alpin \(Lionel Laslaz\)](#) », compte-rendu de lecture par Yann Calbérac, 29 avril 2007.
- « [Ours, lynx, loup : une protection contre nature ? \(Farid Benhammou et Caroline Dangleant\)](#) », compte-rendu de lecture par Gilles Fumey, 4 juillet 2009.

Pour aller plus loin sur la géographie des espaces protégés :

Des ouvrages :

- Lionel Laslaz, Christophe Gauchon, Mélanie Duval et Stéphane Héritier (dir.), 2011, *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, coll. Mappemonde, à paraître.
- Stéphane Héritier et Lionel Laslaz (dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Ellipses.
- Gérard Richez, 1992, *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmattan.
- Lionel Laslaz, 2004, *Vanoise : 40 ans de Parc National : bilan et perspectives*, L'Harmattan.
- Samuel Depraz, 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin.
- Sylvain Guyot, 2006, *Rivages Zoulous. L'environnement au service du politique en Afrique du Sud*, IRD-Karthala (voir une [recension de Stéphane Héritier](#) pour *Géocarrefour*).
- Lionel Laslaz (dir.), 2007, *Pralognan, capitale de la Vanoise*, L'Edelweiss.

- Lionel Laslaz, 2007, *La Meije, un haut lieu alpin*, Editions Gap.

Des numéros de revue :

- Lionel Laslaz (coord.), 2010, « [Parcs nationaux de montagne et construction territoriale des processus de participation](#) », *Revue de géographie alpine*, n°98-1.

- Lionel Laslaz, Christophe Gauchon, Mélanie Duval-Massaloux et Stéphane Héritier (coord.), 2010, « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux », *Collection EDYTEM*, n°10 ([sommaire](#)).

- Sylvain Guyot et Frédéric Richard (coord.), 2009, « [Fronts écologiques](#) », *L'espace politique*, n°9, n°2009-3.

- Stéphane Héritier (coord.), 2007, « [Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local](#) », *Géocarrefour*, vol. 82/4.

- Jean-Marie Breton (coord.), 2009, « [Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative](#) », *Etudes caribéennes*, vol. 12, avril 2009.

- Samuel Depraz (coord.), 2011, « Les territoire de nature protégée : quel rôle dans la gouvernance et le développement local ? », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 88, n°3, à paraître (voir le [programme de la journée d'étude de l'A.G.F.](#)).

Les espaces protégés dans les dossiers de Géoconfluences :

- « [Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits](#) », Lionel Laslaz, dossier *La France : des territoires en mutation*, 6 février 2007.

- « [Pour ne pas confondre Parc Naturel Régional et Parc National : les différences](#) », dossier *Forêt et aménagement régional*, 20 février 2003.

- « [La création d'un PNR : les étapes et processus de la décision](#) », Antoine Da Lage, dossier *Forêt et aménagement régional*, 20 février 2003.

- « [Agriculture et forêt au sein d'un PNR](#) », Antoine Da Lage, dossier *Forêt et aménagement régional*, 20 février 2003.

- « [La forêt guyanaise française : entre valorisation et protection](#) », Patrick Blancodini et Sylviane Tabarly, *Brève*, n°2, 2005.

- « [Territoire des animaux, territoire des hommes. Aspects et enjeux du retour des grands prédateurs](#) », Farid Benhammou, *Brève*, n°3, 2006.

D'autres articles de revues en ligne :

- Stéphane Héritier, 2004, « [Les dynamiques spatiales dans les aires protégées : l'exemple des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien](#) », *Mappemonde*, n°74, n°2-2004.

- Sylvain Guyot, 2009, « [Fronts écologiques et éco-conquérants : définitions et typologies. L'exemple des "ONG environnementales en quête de Côte sauvage \(Afrique du Sud\)"](#) », *Cybergéo*, article 471.

- Jean-David Gerber, Raimund Rodewald et Peter Knoepfel, 2007, « [Gestion durable du paysage. Les leçons que les nouveaux parcs naturels régionaux doivent tirer de l'expérience des anciennes corporations](#) », *Revue de géographie alpine*, n°95-3, pp. 53-62.
- Véronique Van Tilbeurgh, 2006, « [Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée : le cas du parc marin en mer d'Iroise](#) », *VertigO*, vol. 7, n°3, décembre 2006.

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net